

OFFRANDE
A LA PATRIE,
OU
DISCOURS
AU TIERS-ÉTAT
DE FRANCE.

Quidquid delirant Reges, plectuntur Achivi.

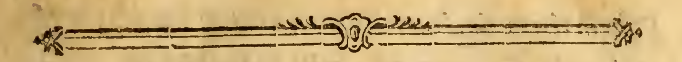


AU TEMPLE DE LA LIBERTÉ.

1789.

tiers etat
avis defense
reclamations
tom 3





OFFRANDE A LA PATRIE.

PREMIER DISCOURS.

Mes chers Concitoyens,

C'en eſt fait, le preſtige eſt détruit.

Les voilà donc enfin, ces Miniſtres audacieux, décriés par leur ineptie, avilis par leurs déprédations, abhorrés par leurs excès, & proſcrits par l'indignation publique ! Traîtres à leur Maître, traîtres à leur pays, ils ont, à force de forfaits, compromis l'autorité, & pouſſé l'Etat ſur le bord de l'abîme.

Nagueres encore leurs lâches ſuppôts répétoient, avec inſolence, que *les Monarques ne tiennent leur pouvoir que de Dieu & de leur épée* (1), *qu'ils*

(1) Par une ſuite de la foibleſſe humaine, les Princes

ſont maîtres de leurs Sujets, comme un berger eſt maître de ſes moutons, qu'il faut faire mourir le

---

ne ſont que trop portés à prêter l'oreille à ces funeſtes maximes, & il n'eſt pas rare de les entendre répéter, *qu'ils ne tiennent leur autorité que de Dieu & de leur épée.* Comment ne s'eſt-il jamais trouvé un Miniſtre aſſez courageux, pour leur faire ſentir l'abſurdité de cet adage gothique? Que pourroit le Monarque ſeul contre la Nation entiere, qui l'a placé ſur le Trône, ſi elle venoit à l'abandonner? Corrompra-t-il l'armée par l'appât du pillage, pour la faire marcher contre ſes Sujets? Mais que pourroit la plus nombreuſe ſoldateſque, contre une Nation qui voudroit ſe défendre? Laiſſons là ces triſtes réflexions. Le temps n'eſt plus où les Princes diſpoſoient aveuglément des armées: les Militaires ſont les défenſeurs de l'Etat, ils le ſçavent, & ils s'honorent de ce titre; on ne les verra donc plus prêter leur bras pour égorger leurs freres, qui les nourriſſent. L'Officier ſur-tout rougiroit d'être regardé comme une bête féroce, que le Prince lâche à ſon gré ſur de paiſibles Citoyens. Béni ſoit le Ciel, le jour eſt enfin venu, où les Monarques eux-mêmes ſeront réduits à l'heureuſe néceſſité d'être les peres de leurs Peuples, après en avoir été ſi long-temps les tyrans. Rois de la terre, renoncez déſormais au pouvoir arbitraire, devenu odieux: bientôt vous ne régnerez plus que par la juſtice, la

Peuple de faim, pour qu'il les faſſe vivre, qu'il faut l'aveugler pour qu'il obéiſſe, & que plus il eſt foulé, plus il eſt ſoumis. Inſenſés ! ils ignoroient que la patience a ſes bornes, qu'une Nation généreuſe, laſſe de ſouffrir, ſecoue toujours le joug, que les gémiſſements du déſeſpoir ſe changent en accès de fureur, & que les cris de la liberté ſont toujours prêts à ſortir des feux de la ſédition.

Graces aux lumieres de la Philoſophie, le temps eſt paſſé, où l'homme abruti ſe croyoit eſclave. Honteux de leurs funeſtes maximes, les ſuppôts de la tyrannie gardent le ſilence ; de toutes parts les ſages élevent la voix, ils répetent aux Monarques, qu'*en tout Etat, la ſouveraine puiſſance*

ſageſſe, la douceur. Mais quel plus glorieux empire pourriez-vous deſirer, que de commander à des Nations généreuſes, qui ſe feront un devoir de vous obéir ? Comme un lion terrible qui flatte l'homme qu'il pourroit dévorer, on les verra plier leur tête ſous votre joug paternel, & rendre hommage à votre Trône, qu'elles feroient maîtreſſes de renverſer.

réside dans le corps de la Nation, que de lui émane toute autorité légitime, que les Princes ont été établis pour faire observer les Loix, qu'ils y sont soumis eux-mêmes, qu'ils ne regnent que par la justice, & qu'ils la doivent au dernier de leurs Sujets. Vérités consolantes! faut-il qu'on les perde si-tôt de vue dans les temps prosperes, & qu'on ne s'en souvienne que dans les temps de calamité?

Ici, quel tableau déchirant s'offre à mes regards! O ma Patrie! des vautours insatiables ont dévoré ta substance, des mains barbares ont plongé le fer dans ton sein: affoiblie par tes pertes, exténuée par le jeûne, je te vois encore couverte de blessures & baignée dans ton sang.

Accablée sous le poids de tes maux, long-temps tu gémis en silence: l'excès de tes tourments t'a enfin arraché des cris de désespoir; ils ont retenti aux oreilles de ton Roi, & son cœur paternel a été ému de compassion; il a sondé tes plaies, & ses entrailles ont tressailli de douleur; il vole à ton secours. Indigné de l'abus que des serviteurs infideles ont fait de sa puissance, il veut lui-même

enchaîner l'audace criminelle de ceux qui feroient tentés de les imiter, il veut lui-même t'élever un boulevard contre leur fureur.

Heureufe, fi fes intentions bienfaifantes ne font pas rendues vaines par les ennemis de ton repos. Plus heureufe encore, fi ton fein n'étoit pas déchiré par tes enfants. Scandaleux fybarites, les uns font vœu de pauvreté, & ils confument dans le fafte & les voluptés mondaines le bien des pauvres; ils font vœu d'humilité, & ils réclament les diftinctions de l'orgueil; ils fe difent les Miniftres du Dieu de paix, & ils foufflent par-tout les feux de la difcorde. Ridicules paladins, les autres (dans un accès de délire) cherchant à alarmer le Monarque, & lui offrant leurs bras pour t'égorger, appelloient fur toi la deftruction & la mort (1). Armée de conftance, tu as conjuré l'orage, & tu

(1) Nous n'enveloppons point dans ces factions les deux premiers Ordres de l'Etat, qui renferment encore dans leur fein un grand nombre d'hommes vertueux, dignes de nos hommages, & dont les noms chéris pafferont avec éloge à nos derniers neveux.

as accablé ces factions criminelles ſous le poids de la raiſon. Déjà l'une eſt déconcertée par l'exemple héroïque d'un Prélat (1) vénérable, qu'elle n'a pas la force d'imiter; elle garde le ſilence, & elle attend ſon ſort des événements: tandis que l'autre, humiliée par l'exemple généreux des plus illuſtres perſonnages, laiſſe dormir ſes prétentions injuſtes, & cherche à te donner le change par des actes d'une fauſſe généroſité.

O François! vos maux ſont finis, ſi vous êtes las de les endurer: vous êtes libres, ſi vous avez le courage de l'être. L'Europe entiere applaudit à la juſtice de votre cauſe; convaincus de la légitimité de vos droits, vos ennemis même ont ceſſé de s'inſcrire contre vos réclamations; & pourvu que vous abandonniez le deſſein de les conſacrer dans l'Aſſemblée Nationale, loin de refuſer de ſubvenir aux beſoins de l'Etat, dont ils

---

(1) Jean-Georges le Franc de Pompignan, Archevêque de Vienne en Dauphiné, en ne ſe réſervant ſur les revenus de ſon Archevêché que deux mille écus, a donné à ſes Confreres un bel exemple à ſuivre, mais difficile à imiter.

ont été jusqu'ici les sang-sues, ils offrent d'en acquitter seuls la dette. D'en acquitter seuls la dette! mais le peuvent-ils? & où prendroient-ils de quoi combler l'abîme? Libérateurs présomptueux, en est-il cent dans le nombre qui ne soient ruinés par le luxe, par les prodigalités, par le jeu, par le brigandage de leurs gens d'affaires? en est-il cent qui ne soient eux-mêmes obérés? Voyez leurs terres en décret, en friche, ou en vente; voyez leurs biens en saisie réelle, ou en direction. Mais quand ils ne s'abuseroient pas, quand ils pourroient, quand ils voudroient libérer le Gouvernement, leur pompeux sacrifice ne seroit qu'une ressource précaire, & l'Etat a besoin de ressources assurées. Défiez-vous du piege qu'ils vous tendent. Ils consentent à payer un jour sans mesure, pour ne plus payer de la vie; & s'exécutant une fois pour toutes, ils resteroient maîtres du champ de bataille, ils vous tiendroient abattus pour toujours, ils appesantiroient vos fers, & continueroient à s'engraisser de votre sueur, à se gorger de votre sang.

Ils avoient arrêté de ne pas vous reconnoître

pour l'Ordre principal de la Nation ; & quoiqu'ils ne tiennent plus les mêmes diſcours, leur conduite n'a point changé. Ne voyant qu'eux dans la nature, ils ſe comptent pour la Nation entiere. Qu'ils prennent donc à jamais ſur eux ſeuls toutes les charges de l'Etat, qu'ils le ſoutiennent, le défendent & le faſſent fleurir ; qu'ils fécondent les champs, qu'ils bâtiſſent les villes, qu'ils exploitent les mines, qu'ils conduiſent les atteliers, qu'ils dirigent les manufactures, qu'ils faſſent le commerce, qu'ils rendent la juſtice, qu'ils inſtruiſent la jeuneſſe, qu'ils conſtruiſent les vaiſſeaux, qu'ils équipent les flottes, qu'ils forment les armées. Et vous, Citoyens malheureux, fuyez une Patrie ingrate qui vous doit tout, & qui vous rejette de ſon ſein. Mais où m'emporte un ſaint zele ? Non, non, ne quittez point vos foyers, & ſentez ce que vous pouvez. C'eſt vous qui faites la force & la richeſſe de l'Etat. A votre tête, le Roi ſera toujours le plus puiſſant Monarque de l'Univers; mais ſans vous, à la tête de la Nobleſſe & du Clergé, il ne feroit jamais qu'un ſimple Seigneur au milieu de ſes Vaſſaux; &,

femblable à ces petits Princes de l'Empire, forcé de mendier la protection d'un voifin puiffant ; crainte d'en être écrafé, il cefferoit bientôt d'être compté parmi les Potentats. Que dis-je ? fans vous, la France, arrofée de votre fueur & de vos larmes, cefferoit de fe couvrir de moiffons, elle ne feroit plus qu'un défert : fans vous, la fource de fa fécondité feroit tarie, & le Monarque lui-même périroit de faim. Qu'ils vantent avec fafte leurs exploits, leurs fervices; que font-ils, comparés aux vôtres ? Forcé de faire un choix entr'eux & vous, le Roi pourroit-il balancer un inftant ? Mais, graces au Ciel, il n'en fera point réduit à cette dure extrémité ; & la Nation ne fera point divifée, diffoute, anéantie. Au flambeau de la raifon s'évanouiront peu-à-peu les ténebres qui fafcinent les yeux de vos ennemis : rentrant en eux-mêmes, & confultant leurs vrais intérêts, ils cefferont de s'armer contre la juftice. O mes Concitoyens ! l'excès de vos maux a fait fentir la néceffité du remede. Une occafion unique fe préfente de rentrer dans vos droits : connoiffez une fois le prix de la liberté, connoiffez une

fois le prix d'un inſtant. Que la ſageſſe dirige toutes vos démarches, mais ſoyez inébranlables; & quelqu'avantage qu'on vous propoſe, duſſent vos ennemis ſe charger ſeuls du fardeau des impôts, refuſez tout . . . tant que vos droits n'auront pas été fixés d'une maniere irrévocable. Or, c'eſt dans l'Aſſemblée Nationale, où vous devez les établir ſolemnellement, & les conſacrer ſans retour.

A quoi n'avez-vous pas droit de prétendre, & de quoi n'avez-vous pas beſoin ? Dans l'état où je vous vois, vous ne devez pas ſeulement exiger de quoi vous nourrir, vous vêtir, vous loger, élever vos enfants & les établir convenablement; mais vous devez aſſurer la liberté de vos perſonnes contre les attentats du deſpotiſme miniſtériel, votre innocence contre des Juges iniques, l'honneur de vos femmes & de vos filles contre les entrepriſes des ſéducteurs titrés, votre réputation contre les atteintes des calomniateurs en crédit, obtenir juſtice contre des oppreſſeurs puiſſants, & vous procurer les facilités de déve-

lopper vos talents, & de les cultiver pour votre bonheur. Vous le devez à vous, à vos enfants, à votre Patrie, à votre Roi. C'eſt le ſeul moyen de rendre la Nation floriſſante, reſpectée, redoutable, & de porter au comble de la gloire l'honneur du nom François.

SECOND DISCOURS.

NON, MES CHERS COMPATRIOTES, il n'eſt rien que vos ennemis ne mettent en œuvre pour éviter cette Aſſemblée auguſte où vous prendrez la qualité de Citoyens. Chaque jour ils vous tendent de nouveaux pieges. Hier ils eſſayoient de vous ſubjuguer, aujourd'hui ils s'efforcent de vous diviſer : efforts impuiſſants, tant qu'il vous reſtera quelque vertu.

Déjà toutes les claſſes du Tiers-Etat, unies par leurs intérêts communs, ſe ſont rapprochées, & correſpondent.

Mes chers Compatriotes, jettez les yeux ſur

vos forces, moins pour les calculer (elles ſont immenſes, irréſiſtibles) que pour connoître vos faux freres, & ſçavoir ſur qui vous devez compter.

Vos ennemis cherchent à détacher de votre Ordre les Financiers ; mais ces hommes fortunés ſont trop judicieux pour ſe couvrir de ridicule, en ſe parant de vains titres ; pour faire corps avec une claſſe d'hommes qui ne s'allient à eux que par la ſoif de l'or, pour prendre parti dans une faction qui les mépriſe, & dont ils ne connoiſſent que trop les prétentions tyranniques.

Vos ennemis cherchent à détacher de votre Ordre les nouveaux Nobles, les Gens du Roi, les Officiers Municipaux des Villes ; mais ces hommes eſtimables ſont trop ſupérieurs aux petiteſſes de la vanité, pour ne pas ſe glorifier du titre de Citoyens, pour abandonner leurs freres qui les honorent, & prendre parti dans une faction dont ils ont ſouvent éprouvé les prétentions tyranniques.

Vos ennemis cherchent à détacher de votre Ordre le Corps des Avocats, les Magiſtrats des

Tribunaux ſubalternes; mais ces défenſeurs intrépides de l'innocence, ces vengeurs des Loix ne connoiſſent point d'autre nobleſſe que celle des ſentiments: fideles à leurs principes, on ne les verra point prendre parti dans une faction dont ils répriment ſi ſouvent les prétentions tyranniques.

Vos ennemis cherchent à détacher de votre Ordre le Corps des Curés; mais ces Miniſtres reſpectables de la Religion, qui ſçavent que tous les hommes ſont freres, & qui leur prêchent ſans ceſſe l'humilité, n'iront pas afficher des diſtinctions mondaines, que l'Evangile réprouve, & prendre parti dans une faction dont ils déplorent chaque jour les prétentions tyranniques.

Vos ennemis cherchent à détacher de votre Ordre les Lettrés, les Sçavants, les Philoſophes; mais ces hommes précieux qui conſacrent leur vie à vous éclairer, à vous inſtruire de vos droits, qui plaident votre cauſe avec tant de zele, & qui diſent ſi bien que les hommes ne s'illuſtrent que par leurs talents & leurs vertus, pourroient-ils devenir de vils déſerteurs, & prendre lâche-

ment parti dans une faction dont ils combattent eux-mêmes les prétentions tyranniques ?

Ainsi le Tiers-Etat de France est composé de la classe des Serviteurs, de celles des Manœuvres, des Ouvriers, des Artisans, des Marchands, des Gens d'affaires, des Négociants, des Cultivateurs, des Propriétaires fonciers & des Rentiers non titrés ; des Instituteurs, des Artistes, des Chirurgiens, des Médecins, des Lettrés, des Sçavants, des Gens de Loi, des Magistrats des Tribunaux subalternes, des Ministres des Autels, de l'armée de terre & de mer : légion innombrable, invincible, qui renferme dans son sein les lumieres, les talents, la force & les vertus.

A sa tête se mettent ces Gentilshommes, ces Magistrats, ces Seigneurs, ces Prélats, ces Princes généreux & magnanimes qui oublient leurs prérogatives, épousent votre cause, & se contentent d'être de simples Citoyens.

A sa tête devroient aussi se mettre ces Sénateurs trop long-temps exaltés, qui prétendent

être les peres du Peuple & les dépositaires des Loix ; mais les Parlements ont abandonné le Tiers-Etat, & le Tiers-Etat les abandonne à son tour.

Qu'y perdra-t-il? On leur reproche de s'être toujours peu souciés du Peuple, mais d'avoir toujours été fort jaloux de certains privileges & des honneurs patriciaux.

On leur reproche de se donner à la ville pour les défenseurs des opprimés, & d'opprimer eux-mêmes à la campagne le foible qui a le malheur d'être leur voisin.

On leur reproche de n'avoir jamais fait justice à qui que ce soit contre le moindre de leurs Membres.

On leur reproche de n'avoir rejeté l'impôt territorial, que parce qu'ils craignoient de supporter leur part des charges publiques.

On leur reproche de ne s'être élevés contre les lettres de cachet, que lorsqu'elles ont commencé à frapper sur leurs têtes.

On leur reproche d'avoir demandé les Etats-Généraux, pour sanctionner la levée des nou-

veaux impôts; & de ſe donner, eux, les Pairs & le Clergé, pour les Etats-Généraux (1), dès qu'il eſt queſtion d'y faire entrer le Tiers-Etat.

On leur reproche d'avoir pouſſé le Tiers-Etat à réclamer ſes droits, & d'avoir étouffé ſa voix lorſqu'il a voulu faire entendre ſes réclamations.

On leur reproche d'avoir rendu des Arrêts contre les attroupements, & d'avoir eux-mêmes excité en ſecret des émeutes.

On leur reproche d'avoir réclamé ſans relâche, deux de leurs Membres arrêtés par lettres de cachet, & de n'avoir qu'une fois fait mine de venger la mort de tant de Citoyens égorgés militairement.

On leur reproche d'avoir demandé la liberté

---

(1) S'ils ſont les Etats-Généraux, eux, les Pairs & le Clergé, pourquoi en avoir demandé la convocation? Ne ſont-ils pas toujours aſſemblés en Parlement? N'eſt-ce pas ſe jouer effrontément de la Nation, que d'en agir de la ſorte? & l'Auteur patelin qui eſſaie de les juſtifier, a-t-il bonne grace de chercher à inſpirer de la défiance ſur la pureté des intentions du Roi, tout en balbutiant ſur leur Arrêt relatif à la Pétition des ſix Corps, & à leur défenſe aux Notaires de recevoir des ſignatures?

de

de la Preſſe, dans l'eſpoir d'être flagornés; puis d'en avoir demandé la ſuppreſſion, dans la crainte d'être cenſurés.

On leur reproche de s'être tournés tantôt vers la Nation, tantôt vers le Gouvernement, ſuivant les circonſtances; & d'avoir eſſayé tour à tour de faire du Monarque (1) & du Peuple, un inſtrument de fureur contre celui qui s'oppoſeroit à leurs vues ſecrettes, à leurs projets ambitieux.

On leur reproche d'aſpirer à l'indépendance, & de ne s'oppoſer au Roi, que dans l'eſpoir de partager un jour ſon autorité.

---

(1) Faut-il en croire la renommée? hélas! le fait n'eſt que trop certain. Oui, à la honte éternelle de la Magiſtrature, le Parlement de Rennes, qui s'étoit ſi diſtingué en frondant les expéditions militaires ordonnées contre le Peuple, vient lui-même d'envoyer une députation à Verſailles, pour demander des troupes contre le Tiers-Etat, qui lui conteſte d'injuſtes prétentions. Juſte Ciel! ſont-ce donc là les peres de la Patrie? Changés en bourreaux, ils ſont prêts aujourd'hui à déchirer ſes entrailles. Leur maſque eſt tombé: malheureux Peuple, connois enfin tes Protecteurs, & gémis de ta ſotte crédulité, gémis du ſang verſé pour leur défenſe.

On leur reproche un eſprit (1) de Corps inſoutenable, une odieuſe partialité.

On les accuſe d'ambition, d'inſubordination, de révolte, d'injuſtice, de tyrannie; & ils ne ſe juſtifient ſur aucun point. Que penſer de ce ſilence? A voir leurs beaux diſcours & leurs horribles procédés; leur morale ſi douce dans la théorie, & ſi dure dans la pratique; leur politique ſi ſage en apparence, & ſi perfide en effet; tant de modeſtie ſur les levres, & tant d'orgueil dans le cœur; tant d'humanité dans les maximes, & tant de cruauté dans les actions; des hommes ſi modérés & des Magiſtrats ſi ambitieux, des Juges ſi integres & des jugements ſi injuſtes, on ne ſçait

---

(1) L'eſprit de corps eſt une tache indélébile, même dans un homme de bien. Un Préſident à Mortier que le Public s'étoit toujours plu à regarder comme un Sage, demandoit, il y a quelques jours, à des Libraires-Imprimeurs... *& votre Communauté ira-t-elle auſſi ſigner la Pétition?* Belle demande! qu'il jette les yeux ſur cette multitude d'écrits patriotiques que chaque jour voit éclorre, & puis qu'il doute encore du patriotiſme de ces hommes eſtimables, qui dans tous les temps ont contribué à la propagation des lumieres.

plus à quoi s'en tenir ; & le titre touchant de peres du Peuple, dont ils se parent avec ostentation, ne semble plus qu'un titre dérisoire, destiné à désigner avec ironie des sujets dangereux, d'inhumains égoïstes.

TROISIEME DISCOURS.

JE me rappelle toujours avec amertume la joie peu discrete du Public, à la nomination de l'Archevêque de Toulouse au Ministere. *C'est un homme d'esprit, c'est un homme de génie*, disoit-on tour à tour avec enthousiasme ; & l'on partoit de-là pour concevoir les plus grandes espérances. Mais suffit-il d'avoir de l'esprit pour être à la tête du Gouvernement, si l'on manque des talents de l'Homme d'Etat, si l'on n'est exercé au maniement des affaires? Et où, je vous prie, ce Prélat sémillant avoit-il puisé les lumieres nécessaires à un premier Ministre? dans des cercles brillants, à la toilette des femmes galantes, dans des intrigues de Cour?

D'ailleurs, quand il auroit eu tout le génie qui lui manquoit, les talents ne suffisent pas, il faut

des vertus ; & que pouvoit-on attendre d'un Courtisan consommé, d'un de ces hommes dont l'ame est continuellement en proie à l'ambition, à la cupidité, à l'avarice, & qui font métier de fausseté, d'astuce, de rapines & de trahisons ?

Funeste présage ! falloit-il que l'événement le justifiât si-tôt ? Vous l'avez vu, oui, vous l'avez vu ce déprédateur insatiable, débuter au Ministere par assouvir sa soif de l'or, se couvrir des dépouilles de la Nation, & lui arracher ses derniers lambeaux, lorsque le Peuple affamé lui demandoit du pain. Par une fatalité sans exemple, l'illusion s'est perpétuée jusqu'au dernier moment ; & pour revenir sur son compte, il a fallu, qu'avouant lui-même son incapacité, & tremblant à l'approche de l'orage, il prît la fuite, laissant à découvert le nouvel abîme où il venoit de précipiter la Nation (1).

(1) On dit qu'il s'est réfugié à Rome, où il attend le Chapeau de Cardinal, pour prix de ses attentats : on assure même qu'il a la parole du Roi. Quoi ! la Pourpre Romaine deviendroit la récompense de l'ineptie, de l'inconduite & des forfaits ? Mais où est le Monarque assez dépourvu de sens, pour consommer cet odieux mystere ? Et ce seroit Louis XVI, le Pere du Peuple, qui en donneroit le

Mes chers Concitoyens, que le paſſé vous ſerve de leçon pour l'avenir; armez-vous de prudence, & ſoyez ſéveres ſur le choix de vos Repréſentants à l'Aſſemblée nationale, comme vous le feriez aujourd'hui ſur le choix d'un Miniſtre d'Etat.

Ecartez de l'arene la jeuneſſe imprudente & fougueuſe, les hommes affichés par leur légéreté & leur enjouement, les hommes portés à la diſſipation, au faſte, à la débauche, à l'avarice, à l'ambition.

ſcandale au monde entier! Loin de nous ces bruits ridicules. Trop ſage, trop vertueux pour récompenſer des crimes, le Roi n'ignore point, qu'après un pareil exemple, une Nation judicieuſe ne pourroit plus avoir de confiance dans ſon Chef. Il eſt vrai qu'il a d'abord ſouſtrait le coupable au châtiment, & ce fut bonté compatiſſante; mais aujourd'hui qu'il eſt inſtruit, il fera paroître à l'Aſſemblée des Etats ce Serviteur infidele, pour rendre compte de ſa conduite, & il ſollicitera lui-même la vengeance des Loix. Là auſſi s'eſt vanté de paroître cet autre déprédateur, qui a cherché un aſyle en Angleterre, Adminiſtrateur doublement criminel, & d'avoir livré au pillage le Tréſor public, & d'avoir fait paſſer chez l'étranger le fruit de ſes propres rapines. Puiſſent-ils y recevoir tous deux la peine due à leurs forfaits.

Lumières & vertus, voilà les qualités indiſpenſables d'un Repréſentant du Tiers-Etat. N'élevez à cette dignité que des hommes d'un ſens droit, d'une probité reconnue, & dont les talents ne ſoient pas équivoques ; des hommes zélés pour le bien public, verſés dans les affaires, & dont les intérêts ſoient inſéparables des vôtres ; des hommes graves, d'un âge mûr, ou dont la vieilleſſe reſpectable couronne une vie ſans reproche. Et afin que leur vertu ſoit à couvert de toute tentation, choiſiſſez des hommes au-deſſus des beſoins par leur fortune ou leur travail ; des hommes indépendants par leurs emplois, ou dont les places ne dépendent, ni de la faveur, ni des Grands, ni d'un Miniſtre.

Du choix de vos Repréſentants dépend votre bonheur, votre ſalut. Le ſoin de vos fortunes, de votre liberté, de votre honneur ; l'amour pour vos familles, pour votre Patrie, pour votre Roi ; la Religion & la gloire de l'Etat ſe réuniſſent en ce moment pour ſolliciter votre prudence, armer votre vertu. Lorſque de ſi grands intérêts ſe font entendre, les petites paſſions oſeront-elles élever

leur voix ? Tremblez qu'en méprisant les conseils de la sagesse, & en prêtant l'oreille aux appâts de la séduction, vos propres mains ne creusent un abîme sous vos pieds. Tremblez que vos enfants ne vous reprochent un jour d'avoir rivé leurs fers, & qu'en déplorant les fruits amers de la servitude, & gémissant sur leurs maux, ils ne maudissent un jour la vénalité de leurs peres.

QUATRIEME DISCOURS.

LA fortune des Empires, comme celle des Particuliers, dépend d'une sage Administration ; & la ruine de l'Etat le plus florissant est aussi-tôt consommée par un Ministere corrompu, que celle d'une maison opulente par un dissipateur. Triste vérité, dont nous venons de faire une si cruelle expérience !

Il sembloit que depuis vingt ans, le génie tutélaire de la France eût disparu ; & que pour punir la Nation de son aveugle obéissance, il l'eût livrée

ſans retour à des Miniſtres (1) ineptes, inſenſés & déprédateurs.

A compter de celui qui ruina tant de Sujets, & qui ébranla le crédit national, en violant les engagements du Monarque, on auroit dit qu'un eſprit de vertige & de démence avoit préſidé à leur choix.

N'a-t-on pas vu au Département de la Guerre, un Sardanapale, ſans expérience, ſans talents, ſans lumieres, borner les fonctions de ſa place à repréſenter, à trafiquer des emplois, & à s'amuſer avec des catins?

N'a-t-on pas vu au Département de la Marine, un homme qui n'en connoiſſoit pas la moindre opération; un homme qui de ſes jours n'avoit vu

(1) Ne confondons point dans leur foule quelques hommes eſtimables par leurs connoiſſances & leurs bonnes intentions. N'y confondons pas ſur-tout ce grand Homme d'Etat, que ſes talents appellerent à l'Adminiſtration des finances, également diſtingué par la ſageſſe de ſes vues & la pureté de ſes mains : le premier, & le ſeul encore, il oſa porter le flambeau dans ce dédale obſcur, & déjà il en auroit comblé les abîmes, ſi la baſſe jalouſie ne l'avoit éloigné trop tôt pour notre bonheur.

la mer, qui de ses jours n'avoit vu un navire; un homme qui fit son (1) apprentissage de Marin, en regardant manœuvrer un vaisseau de carton dans un bassin d'eau ; un homme enfin qui n'avoit d'autre titre pour ordonner nos flottes, diriger leurs expéditions, protéger nos Isles, & faire fleurir le commerce, que l'attention qu'il avoit eue de régaler la Cour des histoires scandaleuses de la Ville, que l'adresse qu'il avoit montrée en capturant des escrocs & des frippons ?

N'a-t-on pas vu au Département des Finances, deux Hommes de Loi, vieillis dans les discussions du Barreau, n'ayant d'idée que des formalités juridiques, & ne sçachant pas même compter jusqu'à trois ? N'y a-t-on pas vu un intriguant bouffi de vanité, un exacteur de province, abîmé de dettes ; un déprédateur fastueux, sans pudeur & sans remords ?

N'a-t-on pas vu à la tête du Ministere, un bouf-

(1) Pour exercer le plus vil emploi, il faut un apprentissage : par quel aveuglement les Princes ont-ils pu croire que le premier venu étoit propre aux fonctions importantes du Gouvernement ?

fon furanné, dont l'unique talent étoit d'amufer le Prince, & dont l'unique affaire étoit d'abufer de l'autorité, pour fatisfaire fes petites paffions, & avancer fes protégés ? N'y a-t-on pas vu un Prêtre ambitieux, diftingué par fon fafte, fes menées, fes rapines, & dont le feul mérite étoit la foupleffe, l'aftuce, l'intrigue & la prodigalité.

N'a-t-on pas vu Chef de la Magiftrature, & arbitre fuprême de l'Imprimerie, un Magiftrat accufé de libelles contre la Reine ?

Favoris de la faveur, qu'ils fe montrerent dignes d'une telle mere ! Mais, hélas ! avons-nous été plus heureux avec ceux dont la raifon paroiffoit approuver le choix ?

Voyez ce brouillon politique, qui fuça chez les Mufulmans le poifon du defpotifme. Ennemi juré de la liberté, à peine en place, qu'il forma le projet de la bannir de la terre, de l'étouffer dans fon berceau (1). Les coups qu'il a portés à la

---

(1) Pour enchaîner les Suédois, il rendit leur Chef defpotique.

Pour mettre dans les fers une poignée de Républicains,

Nation, lui ont fait des bleſſures profondes : elles ſaignent encore, & peut-être ſaigneront-elles toujours.

Dans la vue d'écraſer l'Angleterre, il fomenta la diſſention dans leurs colonies, & il engagea la France dans une guerre malheureuſe qui a épuiſé ſes finances, & dont elle ne ſe relevera jamais. Prompt à ſouffler les feux de la diſcorde chez les Peuples qu'il vouloit aſſervir, il ſe mettoit peu en peine ſi l'incendie s'étendroit juſqu'à nous, & ſi nous ne ſerions pas enveloppés dans leur ruine. Sans ſagacité, ſans profondeur, ſans prévoyance, il méconnoiſſoit les reſſources qu'un Peuple libre ſçait toujours ſe ménager, l'énergie qu'il déploie en ſe relevant, & la ſageſſe avec laquelle il rachete quelques moments de délire ; il ignoroit le grand art de lire dans l'avenir, de calculer les événements; il voyoit les coups qu'il portoit, & ne voyoit

---

il fit marcher contre eux une armée de François, & ne craignit pas de faire paſſer ſon Maître pour un tyran.

Pour aſſervir les Anglois au pouvoir arbitraire, il fomenta chez eux la diſſention, & tenta de renverſer leur Gouvernement.

point ceux dont nous allions être écrasés. Bornant tous ses desseins à nuire, il nous épuisa pour arracher à nos ennemis l'Amérique, & ne songea pas même à nous l'attacher, & à nous faire recueillir les fruits de cette alliance. Que dis-je? il fit tout pour nous faire abhorrer. Les Insurgents s'étoient jettés dans nos bras; au lieu de nous montrer à eux comme des amis sûrs & fideles, il nous montra comme des aventuriers sans foi & sans loi. Ils manquoient de munitions, au lieu de commettre à des Négociants honnêtes le soin de les approvisionner, il en chargea un vil intriguant (1), un *Beaumarchais*, l'homme du monde le mieux fait pour décrier la Nation, & lui faire perdre le prix de tant de sacrifices (2).

---

(1) On prétend que c'est ce vieux enfant, qui deux fois régenta la France, qui fit donner cette commission à son protégé, pour le récompenser de quelques services secrets. Au demeurant, c'est un fait que le sieur Caron de Beaumarchais a accaparé tous les fusils de rebut tirés des Arsenaux de France, au prix de trois livres la piece, & qu'il les a vendus aux Insurgents sur le pied de cent vingt livres.

(2) On n'a pas encore oublié ce trait insultant pour

Après nous avoir épuisés pour humilier nos rivaux, il nous ruina par le traité de commerce qu'il conclut avec eux : traité funeste, qui a porté parmi nous l'anglomanie à son comble, qui a fait tomber nos manufactures, & qui a réduit à la mendicité une multitude innombrable d'Ouvriers précieux.

La conduite qu'il avoit tenue à l'égard des Anglois, il la tint à l'égard des Hollandois ; & ces nouvelles brouilleries acheverent de faire perdre à la Nation sa force & sa considération politique. Pour ôter à l'Angleterre l'appui de la Hollande, il excita des troubles dans les Provinces-Unies, il souleva une faction puissante contre le Stadhouder, & s'efforça de l'anéantir. Aussi peu prévoyant qu'il étoit remuant, il ne vit aucune des ressources du parti qu'il croyoit accabler. Frédéric II, sur le bord de la tombe, craignant de compromettre ses lauriers, cherchoit à rétablir les choses par la voie des négociations. Ce motif ne pouvoit enchaîner son

---

la Nation. Un vaisseau Bostonien, richement chargé, mouilloit dans le port de Nantes. La paix venoit de se conclure, la nouvelle lui en parvient, à l'instant il leve l'ancre, & va le jetter dans la Tamise.

Successeur, dont l'attachement pour une sœur chérie n'étoit pas douteux, sans parler des raisons d'Etat qui devoient rapprocher les Prussiens, les Hollandois & les Anglois, unir leurs forces, & resserrer leurs liens. Rien ne fut même prévu au cas d'une rupture : point de plan d'opérations, point d'armée prête, point de magasin sur les frontieres, point d'argent économisé pour les frais de la guerre; & loin d'avoir mis de l'ordre dans les finances, il avoit aidé lui-même à les dissiper. L'état d'impuissance où la France étoit réduite, engagea ses ennemis à frapper un coup décisif. En une nuit, vingt-sept mille Prussiens pénetrent dans la Hollande : à leur approche, les factieux prennent la fuite, les portes s'ouvrent, & le Stadhouder replacé sur le Trône, devient plus puissant que jamais. Bientôt son ressentiment contre la France, son amitié pour l'Angleterre, sa reconnoissance envers la Prusse, forment & cimentent la triple alliance. Alliance fatale à la Nation, & qui l'auroit déjà mise à deux doigts de sa perte, si le Ciel, jetant sur elle un regard de pitié, n'avoit enchaîné les forces de ses ennemis par une saison rigou-

reuſe, & par l'abſence d'eſprit de Georges III (1).

O ma Patrie, ma chere Patrie! toi que la nature a pris plaiſir à combler de ſes dons, quelle eſt ta deſtinée, quand la faveur & l'intrigue nomment tes conducteurs, s'il faut aujourd'hui que tu portes envie aux Peuples de ces Contrées ſauvages à qui le Ciel ſemble avoir tout refuſé! toi que l'on comptoit autrefois à la tête des Nations floriſſantes & redoutables, à quel degré d'abjection je te vois réduite! A peine comptée dans le ſyſtême politique de l'Europe, ſans force, ſans nerf, ſans appui, te voilà livrée ſans défenſe aux entrepriſes de tes ennemis, maîtres d'inſulter impunément à tes malheurs, maîtres de te démembrer, maîtres de te faire diſparoître d'entre les Puiſſances. Et, comme ſi le poids de tes maux n'étoit pas aſſez accablant, de nouveaux malheurs te menacent encore : les Corps chargés de l'exécution des Loix, aſpirent à l'indépendance;

(1) Peut-on douter du reſſentiment des Anglois & des Hollandois, & peut-on douter qu'ils ne nous euſſent déjà enlevé nos Colonies, ſans la maladie de Georges III, & les rigueurs de l'hiver.

la Noblesse & le Clergé se séparent de toi, tu es prête à être déchirée par tes enfants, & livrée aux horreurs d'une guerre civile (1). A la vue de tant de

(1) Liés par le sang & des intérêts communs, le Clergé & la Noblesse ne font qu'un Corps, toujours prêt à s'élever contre le Peuple ou le Monarque. L'odieuse résistance qu'il oppose actuellement au vœu de la Nation & aux desseins du Roi, devroit faire sentir au Gouvernement combien c'est une politique dangereuse, que de réunir dans les mains d'une seule classe de Sujets tous les emplois, de verser sur elle toutes les graces, & de lui remettre ainsi des forces qu'elle tourne enfin contre ses bienfaiteurs.

Les voilà conjurés avec les Parlements contre l'Etat, & déterminés à le plonger dans les horreurs d'une guerre civile, plutôt que de se relâcher de leurs injustes prétentions.

Ils calculent leurs forces; mais au lieu de compter leurs têtes, ils comptent les légions de mercenaires dont ils croient pouvoir disposer avec de l'argent. Beau calcul! si le Peuple venoit aujourd'hui à les traiter comme leurs aïeux traiterent autrefois les malheureux Habitants des Provinces qu'ils envahirent; s'il commençoit par piller leurs maisons, & se partager leurs terres. Comment ne sentent-ils pas que lorsque le frein des Loix est rompu, un

calamités,

calamités, de quels remords cuisants ne doit pas être déchiré le sein de ceux qui t'ont donné d'aussi indignes Administrateurs ? Réveillé par les cris de la discorde, ton Chef tourne avec effroi ses regards vers toi ; il regrette avec amertume le malheur de s'être reposé des soins du Gouvernement sur des Ministres infideles ; il déplore l'abus qu'ils ont

---

Chef ne peut compter un instant sur des stipendiés, maîtres de mépriser ses ordres, de l'égorger lui-même, & de ravir ses dépouilles ? Comment ne sentent-ils pas, que bientôt écrasés par le nombre, ceux qui auroient échappé au fer, seroient réduits à fuir comme des proscrits, ou à gémir dans les liens ? Comment ne redoutent-ils pas les jeux de la fortune, lorsqu'une Nation belliqueuse a les armes à la main ? Qui peut répondre que le Propriétaire ne sera pas à son tour attaché à la glebe ? Qui peut répondre qu'un Prélat, un Comte, un Marquis, un Duc, un Prince ne sera pas à son tour assujetti à son Laquais ou à son Palfrenier ? Considérations bien propres à faire trembler les oppresseurs, & à faire sentir aux grands & aux riches qui jouissent paisiblement de tous les avantages de la société, de ne pas pousser au désespoir un Peuple immense & courageux, qui ne demande encore qu'un soulagement à ses maux, qui ne veut encore que le regne de la justice.

fait de son autorité, il voudroit tenir seul les rênes de l'Etat : mais accablé sous la multitude des fonctions du Ministere, sous le poids des affaires publiques, il sent que pour remplir les devoirs sacrés du Trône, les forces d'un mortel ne suffisent pas. Il sent que le despotisme, toujours à charge à lui-même, finit par tout détruire; & qu'un Gouvernement modéré sert d'asyle même au Despote, dans les temps de confusion & de trouble; il sent que pour rendre à la Nation sa puissance & son lustre, il faut lui rendre sa liberté & la rétablir dans ses droits; il sent combien il importe à un Roi, que des Ministres ambitieux cherchent à distraire par de vains amusements, & que les flatteurs cherchent à corrompre, de ne s'entourer que de Ministres habiles & vertueux; il sent combien il est difficile à un Roi de découvrir par lui-même les hommes de son Royaume les plus dignes de sa confiance, & combien il est rare que dans une Cour corrompue, la vérité approche du Trône, qu'elle seule peut fixer son choix, & qu'elle ne se fait entendre que chez un Peuple libre; il sent, d'après la fragilité de l'humaine

nature, que le Miniſtre le plus vertueux eſt encore moins jaloux de la gloire du Monarque & du bien de la Nation, que la Nation elle-même ; il ſent que le ſeul moyen de ſauver l'Etat, eſt de charger du ſoin de ſon ſalut les Repréſentants de ſon Peuple, & de commettre à leur contrôle l'emploi des deniers publics ; il le ſent, & il veut que la Nation jouiſſe à jamais de ces biens ineſtimables.

Béni ſoit le meilleur des Rois ! L'eſpérance renaît dans nos cœurs. Détournons nos yeux de deſſus nos pertes, pour les porter ſur nos reſſources. Non, non, de puiſſants ennemis ne partageront point nos dépouilles, de cruelles factions ne déchireront point notre ſein. Loin de nous la méſintelligence & les diſſentions. Que le Sacerdoce & la Nobleſſe continuent à jouir des diſtinctions honorables ; mais que tous les Ordres de l'Etat ſe rapprochent, que l'intérêt de notre ſalut commun nous raſſemble, que la raiſon décide de nos prétentions reſpectives, que la juſtice éternelle fixe nos droits, & que la qualité de Citoyen uniſſe pour toujours les Membres diviſés de l'Empire.

CINQUIEME DISCOURS.

La conſtitution de la Monarchie Françoiſe n'a point de Loix fondamentales, point de baſe fixe; & il lui en faut une inébranlable, ſur laquelle elle repoſe à jamais. C'eſt dans l'Aſſemblée de la Nation, ſource ſacrée de toute autorité légitime, qu'elle ſera poſée.

Tout eſt perdu, mes chers Compatriotes, ſi la Nation aſſemblée par ſes Repréſentants, ne commence par aſſurer ſa ſouveraineté & ſon indépendance de toute autorité humaine. Pour cela, il eſt indiſpenſable que les Etats-Généraux, élus convenablement, s'aſſemblent de droit (1), dans un lieu choiſi comme ſiege, & qu'ils s'aſſemblent au moins une fois de trois en trois ans.

La Nation repréſentée étant le Souverain légitime, le Légiſlateur ſuprême, doit ſeule faire

(1) C'eſt-à-dire, ſans avoir beſoin d'être convoqués par le Gouvernement.

les Loix fondamentales de l'Etat, rectifier la constitution, & veiller à la conservation de son ouvrage. C'est donc à elle que les Ministres doivent être comptables de leur administration; celui des affaires étrangeres, des traités & des alliances contraires au bien public (1); celui de la guerre ou de la marine, des opérations militaires contraires à la liberté publique; celui des finances, de l'emploi des deniers publics; celui de la Police, des coups d'Etat. C'est à elle de demander le redressement des griefs nationaux, le renvoi des Ministres ineptes, la punition des Ministres corrompus. C'est à elle de fixer le choix des matieres soumises à son examen, & la police de ses Assemblées. PREMIERE LOI FONDAMENTALE DU ROYAUME, sans laquelle les Etats-Généraux ne seroient qu'un vain fantôme. Convoqués dans quelques circonstances désastreuses, pour combler l'abîme de la dette publique, leur existence momentanée dépendroit de la volonté du Gouvernement;

(1) Tous les bons Patriotes esperent bien que les Etats-Généraux prendront en considération le Traité de Commerce conclu avec l'Angleterre.

& leur ſouveraine puiſſance ſe borneroit à la rare prérogative d'accourir de tous les coins du Royaume à la voix du Chancelier, & de fouiller dans la poche de leurs Commettants, pour remplir le Tréſor royal, & fournir aux folies de l'Adminiſtration, aux rapines des Courtiſans, aux déprédations des Miniſtres, & aux fripponneries des Commis, des Régiſſeurs, des Employés. Pour conſolider leur exiſtence, ils ne doivent donc conſentir les impôts que pour trois ans.

Si j'ai indiqué l'époque de leurs Aſſemblées à ce terme, c'eſt afin qu'elles ne fuſſent ni trop rapprochées, pour devenir onéreuſes, ni trop éloignées, pour que les affaires long-temps accumulées deviniſſent embarraſſantes.

Les Etats-Généraux ne pouvant veiller au ſalut de l'Etat, qu'autant qu'ils ſont aſſemblés, il eſt indiſpenſable qu'ils établiſſent un Comité qui ſiégera continuellement en leur abſence. Ce Comité ſera chargé de veiller au maintien de la conſtitution & à l'obſervation des Loix; de demander le redreſſement des griefs publics & la

réforme des abus ; de réclamer contre les coups portés à la liberté, &c. Il doit être peu nombreux, mais composé des hommes les plus distingués par leurs lumieres & leurs vertus ; & afin qu'il ne soit jamais tenté de se laisser corrompre, nul de ses Membres ne pourra accepter aucun autre emploi, & il sera tenu de rendre compte de sa conduite. SECONDE LOI FONDAMENTALE DU ROYAUME.

Quelques hommes assemblés ne sçauroient veiller sur tout un Empire, & être instruits des atteintes portées aux Loix, si les plaintes des opprimés ne parviennent jusqu'à eux. Et comment celles des malheureux, intimidés par leurs oppresseurs, réduits à la misere, privés de tout appui, ou détenus en prison, leur parviendront-elles, si ce n'est par des hommes assez courageux & assez généreux pour les rendre publiques ? Il importe donc que la Presse soit libre. TROISIEME LOI FONDAMENTALE DU ROYAUME.

Ici j'entends les suppôts du despotisme, du

charlatanifme & de la licence, s'élever contre une Loi qu'ils redoutent. Pour confondre leurs clameurs, je ne leur oppoferai qu'un fimple parallele.

C'eft que la France, où l'on ne peut, fans la permiffion du Directeur de la Librairie, & fans l'approbation d'un Cenfeur, imprimer qu'il fait jour en plein midi, eft, de tous les pays du monde, celui où l'on abufe le plus de la Preffe. Quelle multitude de livres obfcenes n'en fortent pas clandeftinement chaque jour! Chofe bien rare en Angleterre, où l'on imprime librement tout ce qu'on veut, & fi rare, que Londres fournit à peine une feule de ces viles productions, contre cent qui éclofent à Paris.

En France, la Preffe n'eft pas feulement un inftrument de fcandale, elle devient auffi un inftrument de diffamation dans la main des méchants. Voyez cette multitude de libelles révoltants qui circulent fans ceffe dans le public, & où l'on n'épargne ni le Trône, ni le mérite, ni la vertu. Abus fans exemple en Angleterre, où les écrits anonymes ne font aucune impreffion,

où la calomnie avérée eſt toujours punie, & où chacun peut attaquer ouvertement ſes ennemis (1), quand il a pour lui la vérité conſtatée par des preuves.

En France, la Preſſe eſt encore un inſtrument d'oppreſſion dans la main des hommes puiſſants, des Corps, des Cenſeurs eux-mêmes & de leurs amis. Veut-on écraſer un individu iſolé, ſans manege, ſans appui? on le calomnie dans un libelle; puis on l'empêche de publier ſa

---

(1) Le dernier des Anglois a-t-il à ſe plaindre de quelqu'un, & ce quelqu'un fût-il un homme puiſſant, un Miniſtre, un Monarque? les Tribunaux lui ſont ouverts, & il obtient juſtice. Mais comme il faut s'y renfermer dans le ſimple expoſé des faits à l'appui de l'accuſation, s'il croit tirer meilleur parti d'un Mémoire ſanglant, où la raiſon s'arme des traits du ridicule, il le fait imprimer: puis, avant de le jetter dans le public, il en adreſſe un exemplaire à ſa Partie adverſe, avec une lettre qui contient les conditions auxquelles il attache le ſacrifice de l'édition entiere: moyen qui n'a jamais manqué de produire ſon effet. Or la calomnie étant toujours réprimée chez les Anglois, ces Mémoires ne dégénerent pas en libelles.

justification, soit en mettant l'autorité en jeu à l'égard des Imprimeurs (1) & des Journalistes, ce qui arrive assez souvent; soit en le faisant morfondre après une approbation qu'on lui refuse d'abord, & qu'on ne lui accorde que lorsqu'il n'est plus temps de faire revenir le Public; ce qui arrive plus souvent encore. Chose impossible en Angleterre, où l'innocence peut toujours faire entendre sa voix, où les Loix répriment toujours l'oppression, & où le Public embrasse toujours la cause des opprimés.

Enfin, la Presse est en France un instrument de séduction dans la main des hommes en place & des intriguants fortunés. Veut-on faire prendre un projet ruineux? pour en imposer au Public, on le fait annoncer avec enthousiasme, & on ferme la

---

(1) Combien de fois n'ai-je pas vu affiché sur le mur dans les Imprimeries de la Capitale : *De par le Roi, défense d'imprimer aucun Mémoire en faveur d'un tel; défense d'imprimer aucune critique d'un tel projet, d'un tel ouvrage?* Et pour me borner à un exemple frappant, je citerai celui du nouveau brigandage Encyclopédique.

bouche aux critiques. Chofe inouie en Angleterre, où chaque Citoyen a droit de fcruter les vues des Miniftres eux-mêmes, d'éplucher leurs projets, & de les dénoncer à la Nation.

A tant d'abus criants, ajoutez-en un autre qui a des fuites fâcheufes, bien plus générales encore; c'eft qu'en France, la Preffe favorife le defpotifme des Académies, toujours occupées à perfécuter les talents diftingués qui les offufquent, à éternifer les erreurs, à empêcher les vérités nouvelles de percer, à retenir le Public dans l'ignorance, & à le priver du fruit des découvertes utiles; car les Académies n'en font point. Une Compagnie fçavante eft-elle jaloufe de quelque brillante invention, ce qui n'eft pas rare? elle enchaîne, & Cenfeurs, & Journaliftes (1); & l'In-

(1) Il arrive bien quelquefois en Angleterre, que les Miniftres, voulant empêcher la fenfation que doit faire un ouvrage faillant, publié contre leurs projets, corrompent les Journaliftes; mais leur influence n'a lieu que dans quelques circonftances extraordinaires, & ne dure qu'un moment. Il eft d'ailleurs très-rare qu'ils parviennent à s'emparer de tous les papiers publics, fur-tout fi l'Auteur

venteur infortuné qui a sacrifié ses veilles, sa santé, sa fortune à avancer le progrès des connoissances, s'épuise ensuite sans succès, pour tâcher de faire connoître son travail au Public. Chose inconcevable en Angleterre, où chacun peut librement faire valoir ses droits, & démasquer les charlatans lettrés.

Le dirai-je ? telle est en France la prostitution de la Presse, qu'il n'y a pas jusqu'aux Censeurs eux-mêmes, qui ne s'en fassent une arme pour vexer leurs ennemis, ou favoriser leurs amis.

En faut-il davantage pour confondre les clameurs de ceux qui s'efforcent d'éterniser ces horreurs ?

Rendue libre, point d'abus à redouter : pour prévenir la licence, il suffira d'obliger tout Auteur de signer ce qu'il publie, & de le rendre responsable des faits faux ou hasardés ; d'obliger tout

---

connoît le terrein, & s'il peut primer l'enchere. Ajoutez que l'Auteur a toujours la voie de faire débiter son ouvrage par les Libraires & Colporteurs, de faire courir des annonces dans tous les endroits publics.

Imprimeur de ne rien mettre au jour d'anonyme ; sous peine de perdre son état ; enfin, de punir rigoureusement tout Libraire & Colporteur qui viendroient à débiter des ouvrages clandestins.

S'il n'y a point d'abus à redouter de la liberté de la Presse, que d'avantages n'a-t-on pas à en attendre ? Une fois établie, tout bon Citoyen veillera à l'observation des Loix, & contiendra dans le devoir les hommes chargés de leur exécution. Sont-elles violées ? tout homme courageux sonnera l'alarme, & sollicitera la vindicte publique.

Ainsi que d'abus odieux réformés ! que de jugements iniques redressés (1) ! que de projets désastreux culbutés !

Mais ce n'est pas là où se bornent les avantages attachés à la liberté de la Presse : elle anéantira à la fois tous les maux que traînent à leur suite les Censeurs Royaux ; machines inventées pour étouffer les cris de la liberté contre la tyrannie,

---

(1) On n'a pas oublié en Angleterre, comment un seul Citoyen (le judicieux Ramsai,) arrêta l'exécution d'un jugement inique, & empêcha le sang innocent de couler.

ceux de l'innocence contre l'oppreſſion, ceux de la raiſon contre le fanatiſme, ceux du mérite contre le charlataniſme ; machines inventées pour empêcher les eſprits de s'élever, les talents de percer, & le génie de déployer ſes forces.

Après avoir aſſuré la ſouveraineté de la Nation & la liberté publique, il faut aſſurer la liberté de chaque Citoyen, par l'abolition des lettres de cachet (1), & la proſcription des coups d'autorité. Que ſi, dans certaines circonſtances où l'Etat eſt en danger, le Prince doit uſer d'autorité pour éviter les longueurs qu'entraîneroit le recours aux Tribunaux, il ſera tenu de les remettre, dans un

(1) Sans doute il eſt intéreſſant au repos de certaines familles, que le Prince puiſſe ſouſtraire de mauvais ſujets aux Tribunaux ; mais cette impunité de quelques individus devient funeſte au Public, parce qu'elle multiplie le mal auquel elle prétend remédier ; parce que les membres de l'Etat doivent être tous également ſoumis aux Loix ; parce que le déréglement de vie ne doit être le privilege d'aucune claſſe de Citoyens, & que le glaive de la Juſtice doit frapper indiſtinctement les coupables.

terme prefcrit, à une Cour de Juftice, pour faire leur procès. QUATRIEME LOI FONDAMENTALE DU ROYAUME.

Il ne fuffit pas d'affurer la liberté des Citoyens contre les coups d'autorité ; pour couronner le grand œuvre de la légiflation, il faut encore affurer leur innocence contre l'ignorance ou la corruption des Juges.

Le Code criminel eft le boulevard de l'innocence : car on ne fçauroit punir un homme, quand on ne peut lui faire un crime d'une action permife ; mais pour cela, il faut qu'il ait des Juges integres & impartiaux. Ce qui ne fait que trop fentir la néceffité indifpenfable de la refonte de nos Loix criminelles, & de la réforme de nos Tribunaux.

Trois raifons majeures doivent faire profcrire nos Cours de Juftice.

La premiere raifon, c'eft que des Juges qui inftruifent un procès à huis clos, peuvent à leur gré abfoudre le coupable & condamner l'innocent.

La feconde raifon, c'eft que des Juges à vie fe noirciffent l'ame à la longue, par la vue con-

tinuelle des forfaits, & s'accoutument enfin à la cruauté, par le ſpectacle journalier des ſupplices, lors même qu'en débutant ils auroient un caractere doux & humain. Que ſera-ce, s'ils ſont d'un naturel dur ou léger ! que ſera-ce, s'ils ont acheté le pouvoir de diſpoſer de la vie de leurs ſemblables ! Auſſi les Parlements de France paſſent-ils, avec raiſon, pour des Tribunaux de ſang.

La troiſieme raiſon, c'eſt que des Juges par charge manquent des lumieres néceſſaires aux fonctions délicates de la Magiſtrature, & contractent néceſſairement un eſprit (1) de corps, ſi contraire à

---

(1) Alarmés de ce que la Nation a enfin ouvert les yeux, & humiliés de l'état d'abjection où ils ſont tombés; les Parlements du Royaume ſe livrent à la douleur. Celui de Paris ſur-tout, eſt dans la conſternation : mais les têtes ſaines de la Compagnie, (car elle en a encore, & beaucoup,) ne ſe départent point des regles de la modération ; au lieu que les têtes chaudes s'abandonnent à la rage, & ne reſpirent que la vengeance. Fureur aveugle ! elle ne ſervira qu'à combler la meſure.

Leurs coups ſont principalement dirigés contre le Miniſtre actuel des Finances. On ſçait que deux Conſeillers

l'adminiſtration

l'administration de la Justice, que souvent le Monarque lui-même ne peut obtenir satisfaction.

---

frénétiques avoient formé le projet de le dénoncer à leur Corps. Et pourquoi ? pour avoir, par une derniere ressource (uniquement due à la confiance qu'inspire son intégrité), soutenu le crédit chancelant de l'Administration, sauvé l'honneur du Monarque, & retardé la ruine des Sujets, la ruine de l'Etat. Cet odieux projet auroit excité l'indignation de tous les bons François ; il a occasionné celle des Membres estimables de la Compagnie, & bientôt étouffé dans le sein même de ses auteurs, il n'a osé se montrer au grand jour.

Qu'y avons-nous gagné ? C'est dans les ténebres maintenant qu'ils trament contre un Ministre digne de leur admiration, & qu'ils respecteroient, s'ils pouvoient respecter la vertu. Déjà ils ont travaillé à le dénigrer. Ne pouvant faire soupçonner son désintéressement, ils ont cherché à inspirer de la défiance sur ses intentions. Dans un libelle ridicule (dont la voix publique les nomme peres), ils ont tronqué, altéré, falsifié plusieurs passages extraits de ses précieux écrits, ils les ont rapprochés, & se sont flattés de le représenter, par ce tableau infidele, comme le plus terrible suppôt du despotisme. Lâches & insensés détracteurs ! ils peuvent amuser un instant la malignité des ennemis du bien public : mais

Nos Parlements en ont donné mille exemples; & pour en citer un tout récent, je rappellerai le Jugement rendu par le Parlement de Paris, au ſujet des libelles publiés contre la Reine. Qui doute encore que ſi un Préſident à Mortier de cette Compagnie ne ſe fut trouvé impliqué dans l'affaire, ſes complices n'euſſent été déclarés coupables?

Parlerai-je de cette affreuſe coalition (1) des Parlements du Royaume, qui a éclaté en tant de circonſtances, & notamment dans celle du malheureux Lally. Quel ſpectacle plus révoltant que de voir des Magiſtrats, conjurés contre la Juſtice, dévouer,

---

comment en impoſer aux amis de la Patrie, comment en impoſer à la Nation? comment lui rendre ſuſpects les deſſeins d'un Sage qu'elle voit à genoux aux pieds du Trône, pour demander le regne de la juſtice; d'un Sage, qui n'aſpire qu'au bonheur de la faire jouir des vues bienfaiſantes du Roi; d'un Sage, l'ami du Peuple & l'appui des malheureux, qui ſacrifie au ſalut de l'Etat & ſes veilles, & ſon repos?

(1) Cette affreuſe coalition exiſte dans tous les départements de l'Adminiſtration, & par un abus qui fait frémir, chaque Adminiſtrateur ſe trouve juge dans ſa propre cauſe.

ſans pitié au fer des bourreaux, tant d'innocentes victimes, plutôt que de fermer leur cœur à la voix de l'intérêt perſonnel ou à celle de l'amour-propre!

Il eſt temps de faire ceſſer ces abus odieux.

Le meilleur moyen de les couper par la racine, ſeroit d'adopter la Juriſprudence criminelle des Anglois.

Mais ſi on n'établit pas les Jugements par Jurés, que l'inſtruction du procès ſoit publique; que l'accuſé ait un Avocat; que les portes de ſa priſon ſoient ouvertes à ſes parents, à ſes amis; qu'on ne le traite pas comme un malfaiteur, avant de l'avoir convaincu de crime; & que ſon Jugement ſoit rendu à la face des Cieux & de la terre. CINQUIEME LOI FONDAMENTALE DU ROYAUME.

Enfin, lorſqu'on aura ſtatué ſur ces grands objets, on s'occupera de celui des impôts, ſur lequel je n'ai qu'un mot à dire: c'eſt que leur répartition doit être proportionnelle aux fortunes. SIXIEME LOI FONDAMENTALE DU ROYAUME.

Telles sont, mes chers Concitoyens, les (1) Loix fondamentales qui doivent former la base de

Un des principaux, est de bien déterminer les limites des différents pouvoirs de l'Etat.

Le pouvoir législatif leur appartient exclusivement : mais la multiplicité des affaires qui se succedent sans cesse dans un grand Royaume, ne leur permet de l'exercer que sur les objets d'un intérêt général : sur tout le reste, ils doivent donc en confier l'exercice au Monarque, à qui le pouvoir exécutif, relatif aux affaires politiques & à l'administration intérieure, a été confié de même que la nomination aux emplois.

Quant au pouvoir judiciaire, en matieres civiles & criminelles, il sera confié aux Tribunaux. C'est au Conseil du Roi qu'on se pourvoira en cassation des Arrêts & Sentences, d'un Tribunal quelconque, contraires aux Loix ; & il aura le droit de renvoyer l'affaire devant un autre Tribunal.

Mais c'est devant la premiere Cour de Justice du Royaume, que le comité des Etats-Généraux poursuivra

---

(1) Je me contente d'indiquer ici les points indispensables du premier travail des Etats-Généraux : car il en est plusieurs autres sur lesquels il faudra statuer, pour perfectionner la constitution.

la constitution, & qui assureront votre bonheur! Loix sacrées que la Nature a gravées au fond du cœur des sages, & dont la voix consolante parle au cœur de tout homme vertueux.

Et qui sera tenté de s'élever contr'elles, si ce n'est d'ambitieux Ministres qui craignent la lumiere, de scandaleux Prélats qui se rient de la sainteté, d'iniques Magistrats qui redoutent la Justice; ou des frippons qui tremblent d'être obligés de re-

---

la punition des Ministres & des Juges qui auront prévariqué. Le Prince ne pourra ni les soustraire à leur Jugement, ni leur faire grace avant qu'il soit prononcé.

Un autre point capital, qui mérite particuliérement d'occuper les Etats-Généraux, c'est la refonte des Loix criminelles. Ils doivent rassembler sur cet important objet, toutes les lumieres éparses dans un grand nombre de bons Ouvrages, & inviter les hommes instruits du Royaume à leur communiquer leurs vues & leurs observations. Concours généreux & sublime, où l'Auteur s'oubliant lui-même, pour n'être plus que Citoyen, ne doit aspirer pour toute récompense qu'à la douce satisfaction de travailler au bonheur de l'humanité, & à la gloire de servir la Patrie!

noncer à leurs rapines, & de devenir gens de bien ?

Que ces ennemis de la Patrie crient aux innovations, au renverſement de la Monarchie. Nous répondons que nous n'innovons point, & que nous ne voulons point renverſer le Trône ; mais rappeller le Gouvernement à ſon inſtitution primitive, & corriger ſes vices radicaux, prêts à perdre pour toujours & le Monarque & ſes Sujets (1).

S'il faut dans un ſiecle de lumieres prendre pour modele l'ouvrage des ſiecles de barbarie, l'ouvrage des brigands ; qui ignore qu'à l'origine de la Monarchie, la ſouveraine puiſſance réſidoit dans l'Aſſemblée Nationale ; qui ignore que le Roi n'étoit que le Chef de l'Armée & de la Juſtice ? Si par de longs abus de l'autorité qui lui fut confiée

(1) Ce n'eſt point une grande Chartre qu'il s'agit d'obtenir du Roi, mais un Gouvernement légitime que la Nation doit établir. Et en ceci la Conſtitution Françoiſe ſera ſupérieure à la Conſtitution Angloiſe : car dans tout Etat bien ordonné, la Nation ne tient point ſes droits du Prince, mais le Prince tient de la Nation ſes prérogatives.

pour faire respecter les Loix, des Ministres audacieux l'ont enfin élevé au-dessus de leur empire, ce n'est qu'à force d'attentats & de crimes; comment donc le pouvoir arbitraire seroit-il un titre sacré? Ce n'est donc rien retrancher des prérogatives augustes de la Couronne, que de ne pas lui attribuer les moyens de ruiner la Nation, & d'opprimer les Sujets. Mais quel Prince pourroit ambitionner de tels privileges? quel Prince oseroit les réclamer? Et peut-on douter que Louis XVI n'applaudisse lui-même aux généreux efforts de la Nation, pour sortir d'esclavage, & à sa ferme résolution de recouvrer sa liberté, par tout ce qu'il a fait pour rompre les fers des Insurgents; à moins de prétendre que lui seul a le droit de tyranniser les Peuples? Prétention insensée, que son cœur bienfaisant repousse avec horreur.

Ainsi l'intérêt du Roi, la sûreté de sa Couronne, & l'affection de ses Sujets, sont autant de puissants motifs qui le pressent de consacrer *les Loix fondamentales du Royaume* : ajoutons son amour pour ses Peuples, son zele pour le bien

public, & la douceur qu'il goûtera en se reposant désormais du contrôle des fonctions du Ministere, sur le Conseil National, seul jaloux de la prospérité de l'Etat & de la gloire du Monarque.

Que si, contre toute justice & contre toute apparence, le Gouvernement subjugué par des Conseillers perfides, refusoit de ratifier solemnellement ces Loix fondamentales, sans lesquelles la France ne se relevera jamais, il reste à la Nation un moyen décisif pour le ramener à la raison, c'est de lui refuser tout secours, de défendre dans chaque Province la levée des impôts, & de sévir avec rigueur contre tout délinquant. S'exposera-t-il à révolter les esprits par un refus injuste, qui pourroit allumer une guerre civile, & renverser le Trône? S'exposera-t-il à inviter les Puissances étrangeres à en agir envers la France, comme la France elle-même en a agi envers les Insurgents? Exemple terrible! qu'il doit sans cesse avoir sous les yeux; & d'autant plus terrible, que l'Angleterre avoit encore des armées à envoyer contre ses Colonies; au lieu que le Gouvernement François n'en

auroit point à faire marcher contre la Nation. Une défection soudaine lui enleveroit bientôt tous les Militaires citoyens, tous les Militaires dignes d'estime, qui refuseroient d'assassiner leurs freres; & où prendroit-il de quoi payer les vils mercenaires qui lui resteroient attachés?

Graces au Ciel, nous n'avons pas ce malheur à redouter : le Ministere actuel est composé d'hommes sages & vertueux : affligés eux-mêmes des calamités publiques, ils desirent sincérement que l'œuvre de justice soit enfin consommé.

En attendant ce jour si desiré, où la Nation, livrée aux transports de sa joie, pourra s'écrier, *je suis libre*, quelle émotion délicieuse coule dans mes veines, & pénetre mon cœur!

O ma Patrie, que je te vois changée! Où sont ces malheureux dévorés par la faim, sans foyers, sans asyles, & livrés au désespoir, que tu semblois repousser de ton sein? Où sont ces infortunés à demi-nuds, épuisés de fatigue, pâles & décharnés, qui peuploient tes campagnes & tes villes? Où sont ces essaims nombreux d'exacteurs qui fourra-

geoient tes champs, bloquoient tes barrieres & ravageoient tes Provinces ?

Le Peuple ne gémit plus sous le poids accablant des impôts. Déjà le Cultivateur a du pain, il est couvert & il respire ; déjà l'Ouvrier & le Manœuvre partagent le même sort ; déjà l'Artisan ne souffre plus du besoin, & le Ministre assidu des Autels ne languit plus dans la pauvreté.

Du temple de la liberté jaillissent mille sources fécondes. L'aisance regne dans tous les états ; l'amour du bien-être anime tous les cœurs. Sûr de recueillir le fruit de son travail, chacun s'évertue & cherche à se distinguer : les arts se perfectionnent, les atteliers se montent, les manufactures prosperent, le commerce fleurit ; la terre enrichit ses possesseurs, ils connoissent l'abondance ; & une multitude d'époux qui sacrifioient la postérité à la peur de l'indigence, ne craignent plus de te donner des enfants.

Que de nouveaux bienfaits accordés à tes vœux ! Des Loix odieuses ont fait place à des Loix justes, mais inflexibles. Déjà le crime ne compte plus

ſur l'impunité, l'innocence raſſurée commence à repoſer en paix, les méchants effrayés ſongent à devenir gens de bien, & les noirs cachots ne retentiſſent plus des ſourds gémiſſements de cette foule de coupables que le déſeſpoir y précipitoit.

A la voix de la ſageſſe, ont diſparu ces Adminiſtrateurs inhabiles, ces dévaſtateurs, ces concuſſionnaires, ces déprédateurs qui dévoroient tes entrailles; ces Juges corrompus qui te vendoient la juſtice, ou qui la faiſoient ſervir à leurs paſſions criminelles; ces lâches diffamateurs qui affligeoient la vertu; ces effrontés ſpéculateurs qui dépouilloient la ſimplicité crédule, ces intriguants déſœuvrés qui enlevoient les récompenſes du génie laborieux. Déjà le mérite ſe montre, les talents percent, ils ſe conſacrent au bien public, & ſe diſputent à l'envi l'honneur de faire fleurir l'Etat.

Plus de préférences déplacées, le Monarque appelle à lui de toutes parts le mérite perſonnel. Il éloigne des Autels les Prêtres ſcandaleux; il ne veut plus que le pain du pauvre ſoit la proie

des Ouvriers du luxe, des femmes galantes, des prostituées ; il demande des Ministres de l'Evangile, du zele & des mœurs. Quelle réforme dans l'Eglise ! Déjà ses Dignitaires ne s'enivrent plus de délices & de voluptés : déjà ils se distinguent par leurs lumieres & leurs vertus.

Une Noblesse nombreuse, qui attendoit dans l'oisiveté & la dissipation les graces du Prince, comme un patrimoine, se réveille de sa léthargie : déjà elle a renoncé à l'indolence. Humiliée du mérite des classes moins élevées, elle cherche à en acquérir ; elle se livre à l'étude, elle cultive les arts, les sciences, & ne veut plus de repos, qu'elle n'ait brillé à son tour.

Combien de sujets distingués remplissent les divers emplois ! A la tête des armées & des flottes se montrent la valeur & les talents. Dans les Tribunaux brillent le sçavoir & l'intégrité : dans les Académies, l'amour de l'étude, l'esprit de recherche, la science, le génie. L'Assemblée Nationale, illustrée par son patriotisme, sa noble émulation, devient le berceau d'une multitude d'Hommes d'Etat ; & le Monarque qui trouvoit

à peine un Sujet digne de sa confiance, n'est plus embarrassé que du choix de ceux que lui nomme la voix publique pour chaque département, tous capables d'occuper le premier poste, tous jaloux de servir leur Pays & leur Roi.

Chere Patrie, je verrai donc tes enfants réunis en une douce société de freres, reposant avec sécurité sous l'empire sacré des Loix, vivant dans l'abondance & la concorde, animés de l'amour du bien public, & heureux de ton bonheur! Je les verrai formant une Nation éclairée, judicieuse, brillante, redoutable (1), invincible, & leur Chef adoré au faîte de la gloire!

A ce tableau touchant, ô mes Concitoyens, qui

---

(1) Il n'est point de climat plus heureux que celui de la France, point de naturel plus heureux que celui de ses Habitants. A une organisation qui les rend très-propres aux exercices du corps, & qui favorise au mieux le développement des facultés intellectuelles, ils joignent l'amour de la gloire, & on a droit d'en attendre les plus grandes choses, lorsqu'ils ne seront plus légers par air, & frivoles par éducation.

de vous n'a point treſſailli d'allégreſſe, qui de vous n'a point partagé mes tranſports? .... Mais quelle triſte réflexion vient en ſuſpendre le cours! Ne vous abuſez point : ce bonheur dont l'image vous enchante, ne doit être le prix que de votre ſageſſe & de votre courage. Si vous en manquez, il s'évanouira comme un ſonge, & un affreux réveil vous retrouvera dans la miſere & dans les fers. Puiſſe le feu divin de la liberté, qui toujours brûla dans mon ſein, enflammer le vôtre! puiſſe-t-il redoubler vos efforts, & ne faire de tous les bons François qu'une ame & qu'un cœur!

FIN.

